

Paris, le 5 mai 2026

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS

MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT

(Part C : FR0010521575 / Part D : FR0013321296 / Part N : FR0013299229)

Nous vous informons que le conseil d'administration (le "Conseil") de la SICAV MIROVA FUNDS (le "Maître"), dont le fonds ci-dessus est un nourricier, a pris la décision de modifier le prospectus du Compartiment Maître. Les modifications suivantes seront reprises dans le prospectus du nourricier.

Dans le cadre de l'intégration de Thematics Asset Management, acquise par MIROVA le 1^{er} janvier 2026, et afin d'assurer une convention de dénomination cohérente pour l'ensemble de la gamme de fonds thématiques en actions, le Conseil a approuvé le changement de nom du Compartiment Maître en « **Mirova Thematic Europe Environmental** ».

En outre, la politique d'investissement du Compartiment est modifiée afin, entre autres, de permettre au Compartiment d'investir jusqu'à 20 % de son actif net dans d'autres titres tels que des certificats américains représentatifs de titres cotés en Bourse de sociétés non domiciliées aux États-Unis, y compris avec une exposition pouvant atteindre 10 % de son actif net aux marchés émergents par le biais d'investissements dans des sociétés constituées en Chine (directement via des Actions H négociées sur la Hong Kong Stock Exchange).

Le facteur de risque « Marchés émergents » a ainsi été ajouté à la section « Risques spécifiques » du supplément du Compartiment, en raison de son exposition potentielle aux marchés émergents.

Enfin, l'Annexe SFDR du Compartiment est modifiée pour indiquer ce qui suit :

- Le Compartiment ne s'engage plus à aligner la température de son portefeuille sur un scénario visant à limiter l'augmentation de la température mondiale à un maximum de 2 degrés Celsius ;
- Le Compartiment s'engage dorénavant à investir une part minimale de 15 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie.

Ces modifications entreront en vigueur le **12 mai 2026**.





La documentation juridique (PRIIPS et prospectus intégrant l'annexe SFDR) de l'OPC est disponible auprès de Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS

E-mail : clientservicingAM@natixis.com

